

FRANCE – La confédération paysanne en procès avec Monsanto

Par Inf'OGM

Publié le 31/10/2001

Le 30 octobre a eu lieu le procès en appel à Toulouse de la Confédération Paysanne et de l'un de ses anciens secrétaires nationaux impliqué dans la destruction de parcelles appartenant à Monsanto, en septembre 1998 à Monbéqui (Tarn et Garonne). En première instance (mai 2000), Monsanto a obtenu 1,3 millions de FRF de dommages et intérêts à la Confédération Paysanne. Me Marie-Christine Etelin, avocate du syndicat, a contesté la validité de la procédure intentée par la firme : l'accusation qui ne s'appuie que sur des coupures de presse n'apporte pas la preuve de l'implication directe du syndicat dans la destruction. La cour d'appel rendra son arrêt le 4 décembre 2001.

Adresse de cet article : https://infogm.org/article_journal/france-la-confederation-paysanne-en-proces-avec-monsanto/